



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

DOCUMENTATION

**Diffusion par API d'offres d'emploi sur la plateforme « Choisir le
Service Public » depuis un ATS tiers**

#
**choisir
le service
public.gouv.fr**

TABLES DES MATIERES

1	INTRODUCTION A L'UTILISATION DE L'INTERFACE CSP.....	3
1.1	CAS D'USAGE METIER DE LA PUBLICATION	3
1.2	CAS D'USAGE TECHNIQUE DE L'API	3
1.3	DOCUMENTATION GENERALE	4
1.4	ACCES ET AUTHENTIFICATION	5
2	LISTE DES API.....	6
2.1	CREER UNE OFFRE.....	6
2.2	METTRE A JOUR UNE OFFRE	6
2.3	PUBLIER UNE OFFRE	7
2.4	DEPUBLIER UNE OFFRE.....	7
2.5	CONSULTER UNE OFFRE	7
3	DESCRIPTION DES REFERENTIELS.....	8
3.1	LA NATURE DE L'OFFRE	8
3.2	LA CATEGORIE.....	8
3.3	LE METIER (x2)	9
3.4	LE DIPLOME D'ÉTAT	9
3.5	LES LANGUES (x2)	9
3.6	LA LOCALISATION.....	10
3.7	LE MANAGEMENT	10
3.8	LE SUPPORT DE PUBLICATION	10
3.9	LA DUREE DU CONTRAT.....	10
3.10	LE NIVEAU D'ETUDES	11
3.11	L'EXPERIENCE.....	11
3.12	LE VERSANT	11
3.13	LE STATUT DU POSTE	11
3.14	LE TELETRAVAIL	12
3.15	LE TEMPS DE TRAVAIL	12
4	LES REGLES DE GESTION	13
4.1	REGLES D'ECRITURE	13
4.2	REGLES DE REFERENTIELS	13
4.3	REGLES DE GESTION DES DATES.....	13
5	ANNEXES	15
5.1	LISTE DES ACRONYMES.....	15
5.2	ANNEXE N°2 : REFERENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES	15

1 Introduction à l'utilisation de l'interface CSP

Le présent document décrit l'utilisation des API pour la diffusion d'offres d'emploi sur la plateforme « Choisir le Service Public » depuis un ATS tiers. Il s'adresse aux employeurs publics de la fonction publique de l'Etat et aux éditeurs de solution pour leur permettre en autonomie de procéder à leur raccordement.

1.1 Cas d'usage métier de la publication

Conformément à la réglementation en vigueur (cf. Annexe n°2), les employeurs publics ont une obligation de publier leurs offres d'emploi sur la plateforme CSP.

▪ L'éligibilité à la diffusion sur CSP par API

Seuls certains employeurs publics sont concernés par les modalités de raccordement décrites dans le présent document. Ces employeurs sont éligibles à plusieurs critères cumulatifs :

- Ils doivent relever de la fonction publique de l'Etat. Les employeurs relevant de la fonction publique territoriale (communes, régions, département ...) disposent déjà, conformément à une disposition légale, d'un outillage dédié qui centralise les publications et assure l'interopérabilité avec la plateforme CSP. Les employeurs relevant de la fonction publique hospitalière vont bénéficier très prochainement d'un outillage analogue.
- Ils doivent avoir la qualité d'employeur public où, à défaut, avoir l'autorité de l'employeur public duquel ils relèvent (ex : un service d'un ministère).
- Ils doivent recruter du personnel civil de droit public, ce qui exclut notamment les EPIC, les GIE, les OSS sauf dérogation spécifique et exclut le personnel militaire.

▪ La couverture fonctionnelle

La publication concerne exclusivement les offres d'emploi. Ne sont pas admises :

- Les annonces de concours
- Les offres d'apprentissage (ou alternance)
- Les offres de stage
- Les offres de volontariat

1.2 Cas d'usage technique de l'API

L'ATS de l'offre de service numérique « Choisir le Service Public » est le module recrutement de la solution CEGID / Talentsoft. La diffusion des offres d'emploi sur la plateforme peut se faire par API.

Une API (Application Programming Interface ou « interface de programmation d'application ») est une interface logicielle qui permet de connecter un logiciel ou un service numérique à un autre

logiciel ou service numérique afin d'échanger des données. La solution CEGID / Talentsoft utilise des API REST, le format le plus couramment utilisé sur internet.

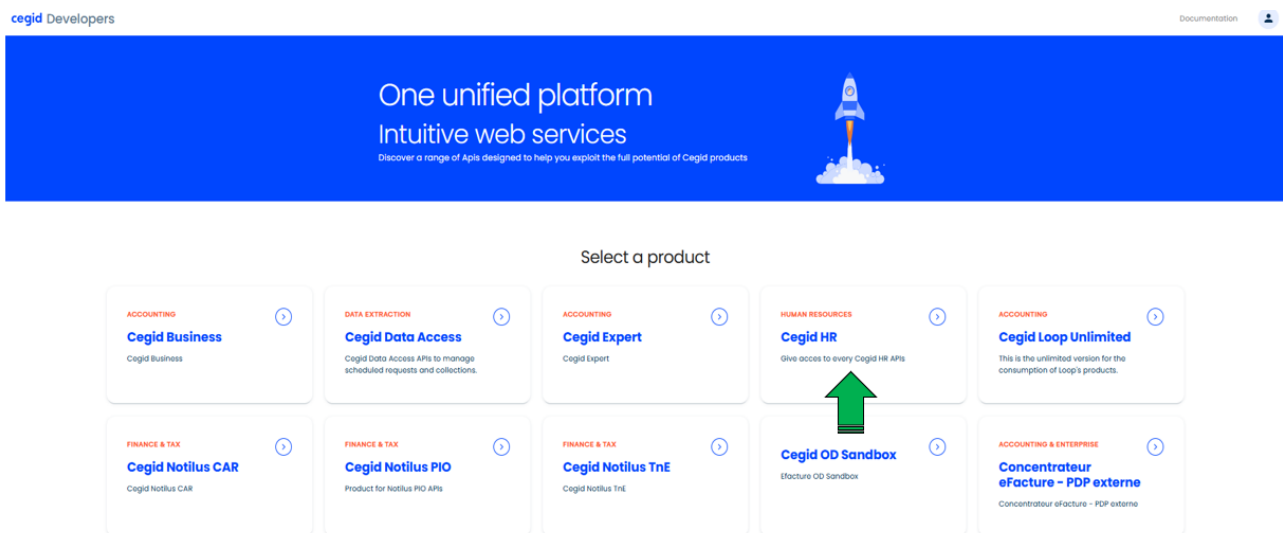
1.3 Documentation générale

La documentation est composée du présent document et d'un fichier de spécifications pour l'application CSP en complément de la documentation de l'espace API de la solution CEGID.

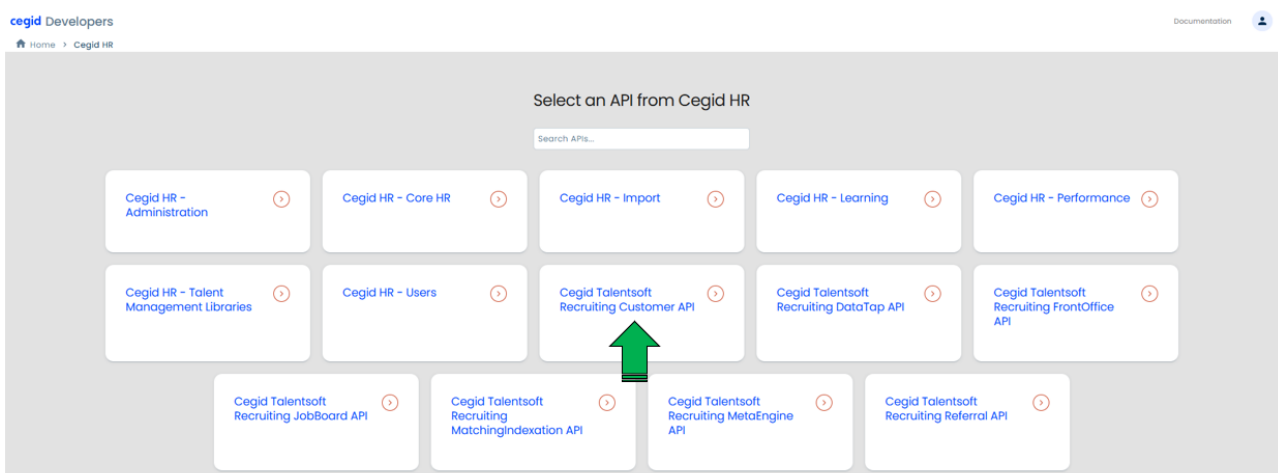
- **La documentation standard de l'API Talentsoft/CEGID**

L'espace API de la solution est disponible sur <https://developers.cegid.com/>

Dans l'espace d'accueil, la rubrique à consulter est « Cegid HR » :



Dans « Cegid HR », la rubrique à consulter est « Cegid Talentsoft Recruiting Customer API » :



Dans « Cegid Talentsoft Recruiting Customer API », les 5 API concernées sont accessibles sur

Consultation

Vacancies

GET /api/v1/vacancies/{vacancyReference} Get the vacancy details

Créer une offre

POST /api/v1/vacancies Create a vacancy

Publier une offre

PUT /api/v1/vacancies/{vacancyReference}/publicationmedias/{id} Publish a vacancy on a specific media

Modifier une offre

PUT /api/v1/vacancies/{vacancyReference} Update vacancy details

Dépublier une offre

DELETE /api/v1/vacancies/{vacancyReference}/publicationmedias Stop the publication of a vacancy on all medias

La documentation spécifique permet notamment d'identifier les paramétrages opérés sur le formulaire offre pour CSP par rapport au standard de la solution.

- **La documentation spécifique**

La documentation spécifique permet notamment d'identifier les paramétrages opéré pour CSP par rapport au standard de la solution est composée :

- Du présent document à vocation fonctionnelle ;
- D'un document excel « Document API partenaire » ;

1.4 Accés et authentification

L'API permet de générer un token d'identification. Celui-ci est valable 20 minutes

La gestion de l'identification est décrite dans la page de l'espace des API GEGID (CEGID HR puis Cegid Talentsoft Recruiting Customer API) dans le § authorization.

Le token est associé à un compte API en BO qui détermine son périmètre et ses droits.

Les spécifications sont décrites dans le « Document API partenaire », onglet « Auth. »

CONNEXION :

- Pour la phase de test, l'url de connexion : <https://testdgafp-rh.talent-soft.com/>
- Pour la phase de production, l'url de connexion : <https://pep-rh.talent-soft.com/>

2 Liste des API

Afin d'assurer la diffusion des offres d'emploi sur la plateforme CSP, 4 API doivent être mobilisées :

POST [**api/v1/vacancies**] → permet de créer une offre d'emploi à l'état validé dans le Back Office de CSP.

PUT [**api/v1/vacancies/:vacancyReference**] → permet de mettre à jour une offre d'emploi

PUT [**api/v1/vacancies/:vacancyReference/publicationmedias/:id**] → permet de publier une offre d'emploi

DEL [**api/v1/vacancies/:vacancyReference/publicationmedias/:id**] → permet de dépublier une offre d'emploi

Elle sont décrites dans le chapitre ci-dessous.

2.1 Créer une offre

La création d'une offre d'emploi doit répondre aux obligations réglementaires qui prévoient un certain nombre d'informations obligatoires. Le cadre juridique est fixé en annexe au présent document. Sans ces informations, la publication de l'offre n'est pas possible. Point d'attention : l'offre créée doit ensuite être publiée pour être visible sur le site.

Les spécifications techniques de l'API sont décrites dans la Documentation API partenaire à l'onglet « Create Vacancy ».

2.2 Mettre à jour une offre

La modification d'une offre d'emploi (ou sa mise à jour) est possible.

La mise à jour de l'offre vise à modifier son contenu mais pas son statut de diffusion. Par ailleurs, attention à la finalité de l'obligation de publication : en cas de modification substantielle du contenu, il est nécessaire de republier pour la totalité de la durée réglementaire minimale.

Les spécifications techniques de l'API sont décrites dans la Documentation API partenaire à l'onglet « *Update Vacancy details* ».

2.3 Publier une offre

La publication d'une offre d'emploi (ou sa diffusion) permet d'afficher l'offre sur le site. L'obligation de publication est d'une durée minimale de 1 mois, sauf urgence.

La publication peut se faire en instantané ou en différé.

Les spécifications techniques de l'API sont décrites dans la Documentation API partenaire à l'onglet « *Publish Vacancy* ».

2.4 Dépublier une offre

La dépublication d'une offre d'emploi permet de ne plus afficher l'offre sur le site. Cette opération est importante afin de ne plus recevoir de candidatures après le processus et de ne pas induire en erreur les candidats.

Les spécifications techniques de l'API sont décrites dans la Documentation API partenaire à l'onglet « *Del publish Vacancy* ».

2.5 Consulter une offre

La consultation d'une offre d'emploi permet récupérer son contenu, notamment pour faciliter sa reprise en duplication pour rédiger une offre similaire si les ATS le permettent.

Les spécifications techniques de l'API sont décrites dans la Documentation API partenaire à l'onglet « *Get a vacancy detail* ».

3 Description des référentiels

Les référentiels sont des listes de valeurs à usage obligatoire qui permettent de s'assurer que les informations de diffusion répondent à un standard commun à la fonction publique. Il peut s'agir de notions strictement réglementaires ou de concept métier partagés par les employeurs publics.

3.1 La nature de l'offre

Cette table est un référentiel qui vise à décrire à quel public s'adresse l'offre d'emploi. Dans le BackOffice, il s'agit de la table "Types de contrat" du menu Offre.

Trois valeurs sont actuellement possible :

- **Emploi ouvert aux fonctionnaires et/ou aux contractuels** : ce sont les emplois permanents. Il sont ouvert aux fonctionnaires et, dans les conditions prévues par loi, aux contractuels ou aux personnes extérieures à l'administration.
- **Emploi ouvert aux contractuels** : ce sont les emplois temporaires donc, les fonctionnaires n'ont pas vocation à postuler dessus.
- **Emploi réservé aux fonctionnaires et lauréats d'un concours territorial** : ce sont des emplois spécifiques de la fonction publiques territoriales. Cette valeur ne doit pas être utilisée par les API.

Le champ est obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Contract ».

3.2 La catégorie

Cette table est un référentiel qui vise également à décrire à quel public s'adresse l'offre d'emploi, en terme de niveau de responsabilité. Dans le BackOffice, il s'agit de la table "Catégorie" du menu Personnalisée.

En plus des catégories réglementaires de la fonction publique (A, B, C), deux catégories ont été ajoutées pour répondre à la bonne compréhension des différents emplois de l'encadrement supérieur (catégories dites « A+ »).

Le champ est obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Catégorie ».

3.3 Le métier (x2)

Ces deux tables constituent le référentiel des métiers de la fonction publique (RMFP). La version actuelle du référentiel est la V2. Seuls les deux niveaux réglementaires (le 1 et le 3) du RMFP sont implémentés dans l'outil :

- **Niveau 1** : les domaines. Dans le BO, il s'agit de la table "Métier" du menu Offre .
- **Niveau 2** : la famille. Ce niveau n'est pas implémenté.
- **Niveau 3** : l'emploi de référence. Dans le BO, il s'agit de la table « Profil » du menu Offre.
- **Niveau 4** : le métier. Ce niveau n'est pas implémenté.

Les valeurs marquées d'un *correspondent au RMFP v1 et ne doivent pas être utilisées.

Les champs sont obligatoires.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire aux onglets « OF_Domaines métiers » et « OF_Métier ».

3.4 Le diplôme d'Etat

Cette table est un référentiel qui vise également à décrire à quel public s'adresse l'offre d'emploi, en terme de niveau de conditions d'accès. Dans le BackOffice, il s'agit de la table "Diplômes d'Etat" du menu Personnalisée .

Le champ est facultatif.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Diplômes d'Etat ».

3.5 Les langues (x2)

Ces deux tables constituent le référentiel des langues basé sur la norme ISO 639-1 qui fixe la liste des langues disponibles et la nomenclature des niveaux de compétence linguistique définis par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les champs langues ne sont pas obligatoires, mais leurs dépendances le sont.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire aux onglets « OF_Langue » et « OF_niveau langue ».

3.6 La localisation

Cette table constitue le référentiel des localisations (région du monde, pays, région, département).

Le champs localisation n'est pas obligatoire, mais leurs dépendances le sont.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Localisation ».

3.7 Le management

Cette table est un référentiel booléen indiquant si le poste a une dimension managériale ou non.

Le champs management n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Management ».

3.8 Le support de publication

L'import des offres ne porte que sur un unique support de publication (le site de CSP, l'application mobile n'effectuant qu'une réplique, elle n'est pas considéré comme un support distinct). Ce table comporte donc une valeur unique.

Le champs support de publication n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Media ».

3.9 La durée du contrat

Cette table est un référentiel indiquant la durée du contrat proposé.

Le champs durée du contrat n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_NatureContrat ».

3.10 Le niveau d'études

Cette table est un référentiel indiquant la niveau d'étude souhaité mais sans valeur juridique (à la différence du référentiel des diplômes d'Etat).

Le champs niveau d'étude n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Niveau d'étude ».

3.11 L'expérience

Cette table est un référentiel indiquant la niveau d'expérience souhaité mais sans valeur juridique particulière. Il est indicateur et ne doit pas être utilisé comme un moyen de discerner les candidats sur leur âge.

Le champs niveau d'expérience n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Niveau d'expérience ».

3.12 Le versant

Cette table initialement dédié en standard à définir les niveaux de salaire a été réaffectée pour rattacher les postes à un versant de la fonction publique.

Le champs versant est obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Salary Range ».

3.13 Le statut du poste

Cette table est un référentiel décrivant si le poste est effectivement ouvert (recrutement effectif) ou potentiellement ouvert (l'occupant étant dans une démarche de départ et le recrutement n'est donc qu'hypothétique).

Le champs statut du poste est obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Statut du poste ».

3.14 Le télétravail

Cette table est un référentiel booléen indiquant si le poste est télétravaillable ou non.

Le champs télétravail n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Télétravail ».

3.15 Le temps de travail

Cette table est un référentiel booléen indiquant si le poste est à temps plein.

Le champs temps de travail n'est pas obligatoire.

La description détaillée du référentiel figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « OF_Temps plein ».

4 LES REGLES DE GESTION

La description détaillée des règles de gestion figure dans la Documentation API partenaire à l'onglet « Règles de gestion ».

4.1 Règles d'écriture

Les règles d'écriture servent à assurer la cohérence de l'affichage des données des offres d'emploi publiées en Front Office.

Règle	Type	Description
RGF1	Format	Primauté de l'HTML sur le texte brut
RGF2	Format	Primauté de l'HTML sur le texte brut sauf si valorisé alors que HTML vide ou nul
RGF3	Format	La primauté de l'HTML sur le texte brut ne s'affiche pas en BO
RGF4	Format	La primauté de l'HTML sur le texte brut s'affiche en BO

4.2 Règle de référentiels

Les référentiels de langues et niveaux sont liés au sein d'un même bloc de champs.

Règle	Type	Description
RG4	Champ	Règle de dépendance Langue et Niv. de langue

4.3 Règles de gestion des dates

Les règles de gestion des dates servent à assurer la cohérence dans la gestion des dates des offres d'emploi publiées en Front Office.

Règle	Type	Description
RG4	Champ	Règle de dépendance Langue et Niv. de langue
RGD1	Date	Règle de gestion des dates (valeur par défaut)
RGD2	Date	Règle de gestion des dates (temporalité)
RGD3	Date	Règles de gestion des dates (temporalité)

4.4 Règles de gestion des statuts

Les règles de gestion des statuts servent à assurer la cohérence dans la gestion des statuts des offres d'emploi publiées en Front Office.

Règle	Type	Description
RGS1	Champ	Règle de planification
RGS2	Date	Règle de publication
RGS3	Date	Règle de publication
RGS4	Date	Règles de planification

4.5 Les cas d'erreur

Lorsque la requête est acceptée, le **code 200** est affiché si l'ensemble des données sont correctes. Si certaines données non obligatoires ne sont pas conforme, la requête est acceptée mais le **code 201** est remontée.

Lorsque la requête est refusée, différents codes sont remontés selon la nature de l'erreur rencontrée. Les codes erreurs susceptible d'être rencontrés sont les suivants :

Code	Description de l'erreur
400	Des champs obligatoires sont manquants ou invalides
403	Refus d'authentification (clientId ou clientSecret ou url erroné) ou erreur de périmètre (pour la création ou la modification)
404	L'offre n'existe pas ou erreur de périmètre (pour la consultation)
406	Refus de requête (interdiction / proxy)
500	L'erreur n'est pas typée, il faut prendre connaissance du message détaillé. Les cas les plus fréquents sont : - Les codes de listes sur valeur obligatoire sont faux - Le nombre limite de caractères d'un champs est dépassé - La présence d'un caractère non autorisé (< >)
503	Erreur de délai serveur (ou Time out)

5 ANNEXES

5.1 Liste des acronymes

Acronyme	Nom complet
API	<i>Application Programming Interface (interface de connection entre applications)</i>
ATS	<i>Applicant Tracking System</i> (outil de suivi des candidatures)
BO	<i>Back Office</i> (désigne la partie SI gestionnaires) du module TS Recrutement (CEGID/Talensoft)
CGFP	Code Général de la Fonction Publique
CSP	Choisir le Service Public
FO	<i>Front Office</i> (désigne la partie SI candidats ou visiteurs) – site internet
FPE	Fonction Publique de l'Etat
FPH	Fonction Publique Hospitalière
FPT	Fonction Publique Territoriale
TS	Talentsoft (CEGID)

5.2 Annexe n°2 : Références juridiques et administratives

L'offre de service « Choisir le Service Public » repose sur l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique codifié à l'article L311-2 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Il s'agit d'une offre de service dite « réglementée » car son usage est obligatoire par les employeurs publics. Son usage est régi par le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques.

Les conditions d'applications sont précisées par la circulaire du 27 décembre 2022 relative à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques.